



ARRETE DU MAIRE

**2026/6.1/01003
ARRETE TEMPORAIRE**

PORANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LES VOIES DE LA VILLE DE SAINTE CATHERINE.

En agglomération

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2213.1 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R411-25, R411-8 et R413-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la Signalisation routière (livre 1, deuxième partie, Signalisation de danger - livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription - livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire) ;

Vu la demande présentée par Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine d'Arras - La Citadelle Boulevard du Général De Gaulle - BP 10345 - 62026 ARRAS Cedex ;

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le bon déroulement des divers travaux d'entretien de la voirie et de la signalisation verticale et horizontale sur le territoire de la ville de Sainte Catherine ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la circulation et assurer la sécurité ;

ARRETONS

Article 1 - A compter du 8 Janvier 2026 et jusqu'au 1^{er} janvier 2027, les voies de la ville de Sainte-Catherine sont soumises aux prescriptions définies ci-dessous pour **les entreprises intervenant pour le compte de la CUA** :

- **Chaussée rétrécie (restriction de circulation)** ;
- **Vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h** ;
- **Dépassement des véhicules interdit** ;
- **Stationnement des véhicules au droit des travaux interdit** ;

Ces prescriptions seront applicables en fonction du déroulement des travaux.

Article 2 - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, deuxième partie, Signalisation de danger - livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription - livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire) sera mise en place par les entreprises intervenantes suivantes en charge des chantiers :

Régies d'entretien Communautaire Travaux de voirie, signalisation verticale, horizontale et mobilier urbain, éclairage public, feux tricolores.	Atelier communautaire - ZI Est Rue Montgolfier- 62 000 ARRAS
Groupement SNPC / DELAMBRE Travaux de voirie	SNPC Pôle d'Activité Longs Champs 23, rue Jehan Bodel-62217 Beaurains
Groupement SNPC / DELAMBRE Travaux de voirie	Ent DELAMBRE 2, rue Dierville 62116 Bucquoy
SNPC Renforcement structure de chaussée, couche de roulement	Pôle d'Activité Longs Champs 23, rue Jehan Bodel - 62217 Beaurains
Groupement EUROVIA / SNPC Travaux de construction de voirie	Centre de travaux Arras, 4 rue Montaigne CS90006 - 62670 Mazingarbe
RAMERY Travaux Public Travaux de voirie	2 rue de l'Europe 62300 Lens
T2E Signalisation verticale + horizontale	31 rue du 14 juillet 6223 Saint Laurent Blangy
SIGN'PLUS Signalisation horizontale	Agence de Lens - 899, rue du Docteur Schaffner 62221 NOYELLES SOUS LENS
Entreprise SIGNATURE Mobilier urbain	6, avenue de l'Europe 59280 ARMENTIERES
INGEO Repérage des réseaux	1, rue de Cassini CS 60117 62502 BLENDECQUES Cedex
URBANEO Maintenance des poteaux d'arrêts de bus et maintenance des abribus	ZI Parc à Stock 62820 Libercourt
Entreprise PIERRE Noé sarl.pierre.noe@outlook.fr Entretien de l'éclairage public	31 rue du 14 juillet 62223 Saint Laurent Blangy
Société CITEOS gerard.cuisinier@citeos.com Entretien de l'éclairage public	93 Route de Béthune 62223 Sainte Catherine
Société SATELEC f.compagnon@satelec.fayat.com Entretien d'éclairage public	Centre Artois Bd Edouard Branly 62210 HENIN-BEAUMONT
EIFFAGE Energie Systèmes Entretien de la signalisation tricolore	3 Route d'Estaires 59480 La Bassée
ARESO Diagnostics et contrôles des réseaux	84 route Nationale - Hameau d'Ennetières

d'assainissement	CS20043 - 59710 Avelin
AEVIA France Nord Entretien et réparation des ouvrages d'art	ZI de la Pilaterie, 4, rue du Centre - BP 112 59443 Wasquehal Cédex
Cabinet Caron-Briffaut Géomètre	Parc des Bonnettes 118, rue Willy Brandt 62000 ARRAS
Société des Eaux du Grand Arras Délégataire des services d'eau potable et Assainissement	1 rue de la Fontainerie 62000 Arras
Véolia Travaux Eau potable et branchement d'assainissement	1 rue Camille Guerin 62217 Tilloy les Mofflaines

Article 3 – Les dispositions définies dans le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation et seront levées en fonction de l'avancement des travaux.

Article 4 – Les dispositions définies dans le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 – Les dispositions définies dans le présent arrêté seront levées les samedis, dimanches et jours fériés.

Article 6 – Le pétitionnaire est chargé de procéder à l'information individuelle des riverains des voies concernées.

Article 7 – Les dispositions définies dans le présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules des services de Police, de Gendarmerie, de Secours, des services municipaux, des services communautaires, ainsi qu'à ceux des entreprises intervenantes dans le strict exercice de leurs fonctions.

Article 8 – Toute infraction aux dispositions définies dans le présent arrêté constituera une contravention et sera réprimée comme telle.

Article 9 – Le Commissaire Principal de Police, le Directeur Général des Services de la ville de Sainte-Catherine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera envoyée au Commissaire Principal de Police, au Commandant de Gendarmerie, aux Sapeurs-Pompiers, à la Communauté Urbaine d'Arras, au Réseau ARTIS ainsi qu'aux entreprises intervenantes.

Sainte-Catherine, le 7 janvier 2026



Alain VAN GHELDER
Maire de Sainte-Catherine